

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Terminologie juridique allemande (4DR1048)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3
Bachelor en droit accéléré	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

RISKE Olivier, Chargé d'enseignement.

Contenu

Le cours est basé sur la lecture et la rédaction de textes juridiques en allemand ainsi que d'exercices liés au vocabulaire et à la grammaire. La majeure partie de la jurisprudence et de la doctrine suisses étant rédigée en allemand, il est primordial pour tout juriste romand d'acquérir une bonne connaissance de l'allemand juridique. Le cours implique un important travail personnel de la part de l'étudiant-e.

Forme de l'évaluation

Examen écrit de 2 heures, sans documentation (y compris : sans dictionnaires) et sans outils électroniques connectés ou non (ordinateur, téléphone, tablette, smartwatch etc.), basé sur le contenu du cours et de l'ouvrage « Terminologie juridique allemande ».

La note d'un-e candidat-e est augmentée d'un demi-point sur présentation, au plus tard le premier jour de la session pour laquelle le ou la candidate s'est inscrit-e, du certificat de participation au programme e-tandem délivré par le Centre de langues de l'Université de Neuchâtel (CdL).

Documentation

N. Meier, Terminologie juridique allemande, Helbing Lichtenhahn, Bâle 2024.

Pré-requis

Niveau d'allemand d'un-e élève ayant fait sa maturité en Suisse romande.

Forme de l'enseignement

Cours interactif, basé sur la lecture, la discussion, la compréhension orale et l'écrit.

Dispositions spéciales pour les étudiant-e-s sans connaissances suffisantes en allemand : les étudiant-e-s qui ont fait une maturité sans allemand, ou qui, en raison du régime scolaire dont elles ou ils ont bénéficié, ne disposent pas d'un niveau d'allemand équivalent à celui exigé de la part d'un-e élève ayant fait sa maturité en Suisse romande, peuvent se faire dispenser du cours régulier et s'inscrire à un cours spécial organisé par le Centre de langues de l'Université de Neuchâtel (CdL). Cela concerne en général des tessinois-e-s ou romand-e-s qui n'ont pas eu d'allemand au lycée, les étudiant-e-s qui ont eu une maturité professionnelle avec passerelle sans allemand, ainsi que des étudiant-e-s qui ont fait leur scolarité à l'étranger et qui ont eu l'allemand comme troisième langue étrangère.

Pour se faire dispenser du cours régulier, une demande adressée à olivier.riske@unine.ch est nécessaire. Une fois la dispense accordée, l'étudiant-e en question devra s'inscrire au cours du CdL. Le CdL déterminera l'horaire du cours spécial et la matière à examen.

Le cours spécial présuppose des connaissances élémentaires d'allemand (niveau A1). Les étudiant-e-s qui n'auraient aucune base en allemand sont donc obligé-e-s de se préparer à ce cours et de travailler par eux ou elles-mêmes le niveau A1, p. ex. en suivant un cours niveau A1 au CdL ou ailleurs. Du matériel pour l'auto-apprentissage est à disposition à l'Espace Multimédia du CdL, salle D69 du bâtiment du 1er-Mars 26. Dans le cours du CdL, on utilisera, sauf indication contraire de l'enseignant-e du CdL, le livre Dengler Stefanie et al. (2020), Netzwerk neu A2.1 Kurs- und Übungsbuch mit Audios und Videos, Stuttgart, Ernst Klett Sprachen. ISBN: 978-3-12-607162-8

Objectifs d'apprentissage

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Terminologie juridique allemande (4DR1048)

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Rédiger des textes juridiques en allemand
- Analyser des textes juridiques en allemand
- Sensibiliser les étudiants à l'importance de l'allemand juridique
- Discuter de thèmes juridiques en allemand

Compétences transférables

- Communiquer en allemand
- Interpréter des textes juridiques en allemand